

Aïd : 22000 animaux égorgés sans étourdissement en contravention avec les lois européennes en 2013

écrit par Christine Tasin | 15 septembre 2014



✘ La Flandre vient de prendre un arrêté intéressant. A partir de 2015, il sera interdit d'abattre sans étourdissement les animaux dans des abattoirs temporaires.

<https://yahoo.skynet.be/actualites/belgique/article/1087547/flandre-interdiction-d-abattre-des-animaux-sans-etourdir-dans-les-abattoirs-temporaires>

Nous découvrons à cette occasion que nos gouvernants si prompts à s'abriter derrière Bruxelles pour nous interdire nos droits fondamentaux et développer immigration et remplacement de population ont oublié que Bruxelles, qui accepte les dérogations à l'étourdissement pour abattage rituel interdit ne le fait que si cela se passe dans des abattoirs reconnus... De fait, l'abattage sans étourdissement est donc interdit dans les abattoirs temporaires qui vont à nouveau fleurir dans nos bonnes villes de France, puisque nos élus, nationaux et locaux, veulent nous habituer au halal et à la barbarie en les mettant sur nos places publiques.

Il va nous falloir développer, également, cet aspect juridique dans nos lettres aux élus ! En effet, même si nous refusons, quant à nous, le principe d'une souveraineté supra-nationale, il nous est possible de battre nos ennemis avec leurs propres arguments, ne nous en privons pas !

Christine Tasin